



BIENVENUE À LA DRFIP44

Que tu sois arrivé·e il y a quelques mois déjà ou quelques jours, la section départementale CGT Finances Publiques de Loire Atlantique te souhaite une bonne installation.

Tu as peut-être déjà reçu notre Guide du contractuel et pour les dernières arrivées, nous l'enversons rapidement sur ton poste de travail. N'hésite pas à nous le réclamer si jamais tu ne le recevais pas.

Dans ce guide, tu retrouveras les « droits et garanties » spécifiques aux contractuel.les.



Les contractuels, qu'ils soient recrutés en CDD ou en CDI, sont dans une situation plus précaire que les fonctionnaires. Sans être exhaustives, voici les principales différences :

- Différence salariale à travail identique**
- Pas de possibilité de mutation, mais au contraire un licenciement en cas de suppression de poste**
- Peu d'évolution de carrière possible**
- Des droits et garanties largement en retrait par rapport aux fonctionnaires**

La CGT agit pour gagner l'égalité des droits, nous sommes d'ailleurs actuellement la seule organisation syndicale à avoir des élus dans toutes les Commissions Consultatives (CCP).

Pour la CGT Finances Publiques, une fonction publique au service de la population et de la société, indépendante des intérêts privés, passe notamment par :

- Une amélioration des droits et garanties de tous**
- Un vaste plan de titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent**
- Un arrêt de la précarisation de la fonction publique**

Être contractuel·le, c'est aussi exercer ses droits :

- 👉 Liberté d'opinion et protection contre la discrimination**
- 👉 Protection contre le harcèlement sexuel et moral**
- 👉 Droit syndical, dont celui de se syndiquer ou de suivre des formations syndicales**
- 👉 Droit de grève**
- 👉 Droit à la protection juridique « fonctionnelle » organisée par l'administration dont ils dépendent, à l'occasion de leurs fonctions**
- 👉 Limitation de la possibilité de condamnation pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice des fonctions et constituant une faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité**
- 👉 Droit à des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique**

N'hésite pas à nous contacter en cas de besoin, pour te syndiquer ou simplement pour recevoir nos informations.

Tu peux nous contacter le mardi après midi au local syndical de Cambronne (RDC du bâtiment Delambre) et à tout moment par mail cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

À très vite

Syndicalement,

Pierre-Yves Grellier

Secrétaire départemental CGT Finances Publiques